



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ  
Vol 2**

**N° Spécial**

**15 Mars 2022**

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 15 mars 2022**  
**Vol 2**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N°2022-52	07.03.2022	Arrêté modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-239 du 29 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune d'Issy-les-Moulineaux.	3
DCL/BRGE N°2022-53	07.03.2022	Arrêté modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-203 du 9 juillet 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Bourg-la-Reine.	5
DCL/BRGE N°2022-55	07.03.2022	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Clamart.	7
Annexe		Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n°2022-55 du 7 mars 2022 – 12 <sup>ème</sup> circonscription.	9



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Arrêté DCL/BRGE n°2022- 52 du 7 mars 2022 modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2020-239 du 29 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune d'Issy-les-Moulineaux

**Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L.19,

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret du 25 août 2021 portant nomination de Mme Sophie GUIROY en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté n°2020-038 du 14 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Sophie GUIROY, sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine, secrétaire générale adjointe,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-239 du 29 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune d'Issy-les-Moulineaux,

**Vu** la proposition du maire d'Issy-les-Moulineaux,

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune et après chaque renouvellement intégral des conseillers municipaux, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture,

.../...

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : l'article 1 de l'arrêté n°2020-239 du 29 octobre 2020 est modifié comme suit :

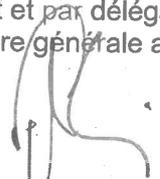
Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaires		Titulaires	
1	Nicole BERNADET	1	Jean-Baptiste BART	1	Didier VERNET
2	Dominique GIACOMETTI				
3	Maria GARRIGUES				
Suppléants		Suppléant		Suppléant	
4	Christine HELARY-OLIVIER	2	André TANTI	2	Antoine MARMIGNON
5	Thibaut ROUSSEL				
6	Marie-Hélène LE BERRE				

**Article 2** : les autres articles restent inchangés.

**Article 3** : le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune d'Issy-les-Moulineaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 7 mars 2022

Le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale adjointe,

  
Sophie GUIROY



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Arrêté DCL/BRGE n° 2022- 53 du 7 mars 2022 modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-203 du 9 juillet 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Bourg-la-Reine

**Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L.19,

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret du 25 mai 2021 portant nomination de Mme Sophie GUIROY en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté n° 2021-203 du 9 juillet 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Bourg-la-Reine.

**Vu** la proposition du maire de Bourg-la-Reine,

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune et après chaque renouvellement intégral des conseillers municipaux, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

**Considérant** qu'il convient de rectifier l'article 3 de l'arrêté suite à une erreur matérielle,

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture,

.../...

## ARRÊTE

Les articles 1 et 2 de l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-203 du 9 juillet 2021 restent inchangés.

Son article 3 est modifié comme suit :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Bourg-la-Reine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 7 mars 2022

Le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale adjointe,



Sophie GUIROY



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**Arrêté DCL/BRGE n° 2022-55 du 7 mars 2022  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Clamart**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-170 du 1<sup>er</sup> juin 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Clamart,

**Vu** la demande du maire de Clamart en date du 7 mars 2022,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Clamart sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

/...

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (12 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 8 : Clamart), municipales et référendums	Bureau n° 1 Salle des Fêtes Hunebelle Place Jules Hunebelle

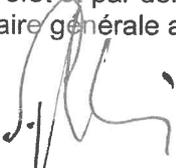
**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune de Clamart sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 7 mars 2022

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale adjointe



Sophie GUIROY

# CLAMART – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

**ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2022-55 du 7 mars 2022 – 12<sup>ème</sup> circonscription**

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	SALLE DES FÊTES HUNEBELLE	Place Jules Hunebelle	N° 8 - Clamart
2	SALLE DES FÊTES HUNEBELLE	Place Jules Hunebelle	N° 8 - Clamart
3	SALLE DES FÊTES HUNEBELLE	Place Jules Hunebelle	N° 8 - Clamart
4	ECOLE MATERNELLE GATHELOT	7 rue Gathelot	N° 8 - Clamart
5	GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET	11 Mail des Hauts Jardins	N° 8 - Clamart
6	GYMNASE DES CLOSIAUX	24 rue des Closiaux	N° 8 - Clamart
7	GYMNASE DES CLOSIAUX	24 rue des Closiaux	N° 8 - Clamart
8	GYMNASE DES CLOSIAUX	24 rue des Closiaux	N° 8 - Clamart
9	GYMNASE DES CLOSIAUX	24 rue des Closiaux	N° 8 - Clamart
10	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	6 rue Jules Ferry	N° 8 - Clamart
11	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	6 rue Jules Ferry	N° 8 - Clamart
12	ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	6 rue Jules Ferry	N° 8 - Clamart
13	ECOLE MATERNELLE JULES FERRY	154 avenue Jean Jaurès	N° 8 - Clamart
14	CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA FOURCHE	216 avenue Jean Jaurès	N° 8 - Clamart
15	GYMNASE CONDORCET	52 rue Condorcet	N° 8 - Clamart
16	ECOLE PRIMAIRE DU MOULIN DE PIERRE	Petit Sentier des Rochers	N° 8 - Clamart
17	ECOLE PRIMAIRE DES ROCHERS	11-13 rue des Rochers	N° 8 - Clamart
18	ECOLE PRIMAIRE DES ROCHERS	43 rue d'Estienne d'Orves	N° 8 - Clamart

## CLAMART – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

19	ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	125 rue Pierre Brossolette	N° 8 - Clamart
20	ECOLE MATERNELLE FLEURY	97 rue de Fleury	N° 8 - Clamart
21	ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL	16 rue du Parc	N° 8 - Clamart
22	ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL	16 rue du Parc	N° 8 - Clamart
23	MAISON DE QUARTIER JARDIN PARISIEN	20 rue du Parc	N° 8 - Clamart
24	COLLEGE PETITS PONTS	7 rue de Vendée	N° 8 - Clamart
25	COLLEGE PETITS PONTS	7 rue de Vendée	N° 8 - Clamart
26	ECOLE ELEMENTAIRE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	9 rue de Bretagne	N° 8 - Clamart
27	ECOLE ELEMENTAIRE LÉOPOLD SEDAR SENGHOR	9 rue de Bretagne	N° 8 - Clamart
28	CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAVE BLANC	44 route du Pavé Blanc	N° 8 - Clamart
29	CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PAVE BLANC	44 route du Pavé Blanc	N° 8 - Clamart
30	COMPLEXE SPORTIF DU PETIT CLAMART	Allée du Gymnase	N° 8 - Clamart
31	COMPLEXE SPORTIF DU PETIT CLAMART	Allée du Gymnase	N° 8 - Clamart
32	COMPLEXE SPORTIF DU PETIT CLAMART	Allée du Gymnase	N° 8 - Clamart
33	COMPLEXE SPORTIF DU PETIT CLAMART	Allée du Gymnase	N° 8 - Clamart
34	MAISON DES SPORTS	Place Hunebelle	N° 8 - Clamart
35	GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET	11 Mail des Hauts Jardins	N° 8 - Clamart
36	GROUPE SCOLAIRE PANORAMA	2 bis Allée Louise Bourgeois	N° 8 - Clamart
37	GROUPE SCOLAIRE PLAINE SUD	4 Allée de l'école du canal	N° 8 - Clamart

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b>		
<b>Lieu de vote : SALLE DES FÊTES HUNEBELLE</b>		
<b>Place Jules Hunebelle</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Meudon	totalité	
Avenue Jean Jaurès	du n°1 au n°15 (n° impairs)	
Cité d'Agry	totalité	
Cité Leisnier	totalité	
Impasse de l'Allée de Meudon	totalité	
Place de la Source	totalité	
Place du Garde	totalité	
Place Marquis	totalité	
Place Maurice Gunsbourg	totalité	
Rue du Président Roosevelt	du n°2 au n°46	
Rue du Trosy	du n°22 au n°42 (n° pairs)	du n°25 au n°53 (n° impairs)
Rue Henry	totalité	
Rue Hévin	totalité	
Rue Jean-Baptiste Bouziat	totalité	
Rue Jeanne	totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier	du n°31 au n°85 (n° impairs)	
Rue Saint-Pierre	totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b>		
<b>Lieu de vote : SALLE DES FÊTES HUNEBELLE</b>		
<b>Place Jules Hunebelle</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue René Samuel	totalité	
Place de l'Eglise	totalité	
Place Ferrari	totalité	
Rue de l'Eglise	totalité	
Rue des Ruisseaux	totalité	
Rue du Centre	totalité	
Rue du Guet	totalité	
Rue du Plessis Piquet	totalité	
Rue du Trosy	du n°1 au n°23 (n° impairs)	du n°2 au n°20 (n° pairs)
Rue Gathelot	totalité	
Villa Cour Creuse	totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>		
<b>Lieu de vote : SALLE DES FÊTES HUNEBELLE</b>		
<b>Place Jules Hunebelle</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Pressoir	totalité	
Avenue Jean Jaurès	du n°2 au n°34 (n° pairs)	
Rue Chef de Ville	totalité	
Rue de la Fontaine	totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier	du n°1 au n°21 (n° impairs)	
Rue Pierre et Marie Curie	totalité	
Rue Pierre Franquet	totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE GATHELOT</b>		
<b>7 rue Gathelot</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Beauséjour	Totalité	
Avenue du Bois Tardieu	du n°1 au n°31 (n° impairs)	
Avenue du Printemps	Totalité	
Avenue Jean-Baptiste Clément	du n°27 au n°99 (n° impairs)	du n°38 au n°106 (n° pairs)
Cité des Jardins	Totalité	
Impasse Colombe	Totalité	
Impasse du Hameau	Totalité	
Impasse du Plateau	Totalité	
Rue Céline	Totalité	
Rue de Bièvres	du n°1 au n°75 (n° impairs)	
Rue de la Division Leclerc	Totalité	
Rue de l'Hermitage	Totalité	

<b>SUITE BUREAU N° 4</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Rue du Château		Totalité	
Rue du Montoir		Totalité	
Rue Louise Possoz		Totalité	
Villa de Chevreuse		Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b>			
<b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET</b>			
<b>11 mail des Hauts Jardins</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée Lucille Légrand		totalité	
Impasse de la Tranquillité		totalité	
Impasse Sans Souci		totalité	
Passage Franck		totalité	
Rue Bonnelais	du n°27 au n°67 (n° impairs)	du n°28 au n°66 (n° pairs)	du n°170 au n°174 (n° pairs)
Rue de Fontenay	du n°11 au n°93 (n° impairs)   du n°10 au n°62 (n° pairs)		
Rue des Etangs	totalité		
Rue du Fort	totalité		
Rue du Panorama	totalité		
Rue L. Filleaux Tiger	totalité		
Rue Paul Pade	totalité		
Sentier de Fontenay	totalité		
Square de Fontenay	totalité		
Villa des Roses	totalité		
Villa Sans Souci	totalité		
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b>			
<b>Lieu de vote : GYMNASE DES CLOSLIAUX</b>			
<b>24 rue des Closiaux</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée desNnoisetiers		totalité	
Impasse Bellevue		totalité	
Impasse des Galvents		totalité	
Rue Bonnelais	du n°1 au n°25 (n° impairs)	du n°2 au n°26 (n° pairs)	
Rue de Chatillon	totalité		
Rue de la Noise	totalité		
Rue de Savoie	totalité		
Rue des Galvents	totalité		
Rue Pierre Corby	du n°15 au n°999 (n° impairs)	du n°20 au n°998 (n° pairs)	
Sentier de la Savoie	totalité		
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b>			
<b>Lieu de vote : GYMNASE DES CLOSLIAUX</b>			
<b>24 rue des Closiaux</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean Jaurès	du n°17 au n°55 (n° impairs)	du n°36 au n°62Q (n° pairs)	
Avenue Victor Hugo	du n°1 au n°37 (n° impairs)	du n°2 au n°30 (n° pairs)	
Rue Chamberet	Totalité		
Rue de Dormelle	Totalité		
Rue de la Maison Blanche	Totalité		
Rue de l'Ile Bouchard	Totalité		
Rue d'Estienne d'Orves	du n°1 au n°5 (n° impairs)		
Rue du Trosy	du n°44 au n°66 (n° pairs)		
Rue Gabriel Péri	Totalité		
Rue Georges Huguet	Totalité		
Rue Louis Dupont	du n°1 au n°23 (n° impairs)		
Rue Martin	Totalité		
Rue Paul Vaillant Couturier	du n°23 au n°29 (n° impairs)	du n°2 au n°26 (n° pairs)	
Sentier Vide-Gousset	Totalité		

<b>BUREAU DE VOTE N°8</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASE DES CLOSLIAUX</b>		
<b>24 rue des Closiaux</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean Jaurès	du n°57 au n°97 (n° impairs)	du n°64 au n°112 (n° pairs)
Avenue Victor Hugo	du n°39 au n°99 (n° impairs)	du n°32 au n°70 (n° pairs)
Rue Denis Gogue	du n°2 au n°54 (n° pairs)	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°2 au n°12 (n° pairs)	
Rue Pierre Louvrier	du n°2 au n°12 (n° pairs)	
Sentier de la Belle Image	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b>		
<b>Lieu de vote : GYMNASE DES CLOSLIAUX</b>		
<b>24 rue des Closiaux</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Pierre Louvrier	Totalité	
Avenue Marguerite Renaudin	du n°1 au n°67 (n° impairs)	du n°2 au n°78 (n° pairs)
Avenue Victor Hugo	du n°72 au n°88 (n° pairs)	
Impasse des Groux	Totalité	
Impasse des Vignes	Totalité	
Rue de la Voie Verte	Totalité	
Rue Denis Abraham	Totalité	
Rue des Closiaux	du n°1 au n°37 (n° impairs)	du n°2 au n°38 (n° pairs)
Rue des Groux	Totalité	
Rue des Roissys	du n°1 au n°61 (n° impairs)	
Rue des Travers-Loups	Totalité	
Rue des Vignes	du n°1 au n°39 (n° impairs)	du n°2 au n°38 (n° pairs)
Rue Louis Dupont	du n°2 au n°22 (n° pairs)	
Rue Louis Guespin	Totalité	
Rue Marie Doffe	du n°2 au n°16 (n° pairs)	
Rue Martial Grandchamp	Totalité	
Rue Pierre Louvrier	du n°14 au n°56 (n° pairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY</b>		
<b>6 rue Jules Ferry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Baudry	Totalité	
Allée Blanche	Totalité	
Allée des Groseilliers	Totalité	
Allée des Pommiers	Totalité	
Allée du Filon	Totalité	
Allée Louise	Totalité	
Allée Nouvelle	Totalité	
Allée Victor Hugo	Totalité	
Avenue Marguerite Renaudin	du n°69 au n°129 (n° impairs)	du n°80 au n°146 (n° pairs)
Avenue Victor Hugo	du n°90 au n°174 (n° pairs)	
Impasse Gaston	Totalité	
Rue Adèle	Totalité	
Rue des Closiaux	du n°39 au n°111 (n° impairs)	du n°40 au n°120 (n° pairs)
Rue des Petits Pois	Totalité	
Rue des Roissys	du n°63 au n°117 (n° impairs)	du n°84 au n°86 (n° pairs)
Rue des Vignes	du n°41 au n°93 (n° impairs)	du n°40 au n°82 (n° pairs)
Rue Henriette	Totalité	
Rue Louis Georges	Totalité	
Rue Marcel Doret	Totalité	
Rue Marie Doffe	du n°1 au n°27 (n° impairs)	
Rue Pierre Louvrier	du n°15 au n°55 (n° impairs)	
Rue Roger	Totalité	
Sentier des Petits Pois	Totalité	
Villa André	Totalité	
Villa des Closiaux	Totalité	
Villa Ginette	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°11</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY</b>		
<b>6 rue Jules Ferry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Beausoleil	Totalité	
Allée Bel Air	Totalité	
Allée Bouillet	Totalité	
Allée Bréant	Totalité	
Allée de l'Avenir	Totalité	
Allée des Framboisiers	Totalité	
Allée des Gamets	Totalité	
Allée des Garrements	Totalité	
Allée des Jardins	Totalité	
Allée des Rosiers	Totalité	
Allée du Coteau	Totalité	
Allée Pierre Loti	Totalité	
Avenue Marguerite Renaudin	du n°131 au n°199 (n° impairs)	du n°148 au n°220 (n° pairs)
Cité des Cerisiers	Totalité	
Impasse Drouet Peupion	Totalité	
Rue des Garrements	Totalité	
Rue des Roissys	du n°119 au n°201 (n° impairs)	du n°110 au n°200 (n° pairs)
Rue Drouet Peupion	Totalité	
Rue François Etienne	Totalité	
Rue Hébert	du n°53 au n°69 (n° impairs)	du n°52 au n°64 (n° pairs)
Rue Lazare Carnot	du n°23 au n°111 (n° impairs)	du n°20 au n°90 (n° pairs)
Rue Paul Eluard	Totalité	
Sentier du Fond des Roissys	Totalité	
Villa du Coteau	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY</b>		
<b>6 rue Jules Ferry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean Jaurès	du n°114 au n°172 (n° pairs)	
Avenue Victor Hugo	du n°101 au n°173 (n° impairs)	
Rue des Leux	Totalité	
Rue Jules Ferry	Totalité	
Rue Lazare Carnot	du n°2 au n°18 (n° pairs)	
Rue Paul Bert	Totalité	
Rue Pierre Louvrier	du n°1 au n°13 (n° impairs)	
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE JULES FERRY - 154 avenue Jean Jaurès</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Antoine Grossin	Totalité	
Avenue Victor Hugo	du n°175 au n°235 (n° impairs)	du n°176 au n°248 (n° pairs)
Boulevard des Frères Vigouroux	Totalité	
Cité Victor Hugo	Totalité	
Côteau des Vignes	Totalité	
Impasse de Vanves	Totalité	
Rue Hébert	du n°15 au n°51 (n° impairs)	du n°18 au n°50 (n° pairs)
Rue Lazare Carnot	du n°1 au n°21 (n° impairs)	
Rue Parmentier	Totalité	
Villa de la Gare	Totalité	
Villa Elise	Totalité	
Villa Jeanne d'Arc	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA FOURCHE – 216 avenue Jean Jaurès</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Paix	Totalité	
Avenue du Docteur Calmette	Totalité	
Avenue Jean Jaurès	n°175 au n°263 (n° impairs)	du n°174 au n°230 (n° pairs)
Place de la Gare	Totalité	
Rue de Vanves	Totalité	

SUITE BUREAU N° 14		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue du Clos Montholon	Totalité	
Rue Hébert	du n°1 au n°13 (n° impairs)	du n°2 au n°16 (n° pairs)
Rue Pierre Baudry	Totalité	
Villa Jeanné	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°15		
Lieu de vote : GYMNASSE CONDORCET		
52 rue Condorcet		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Brissard	Totalité	
Rue Brissard	Totalité	
Rue Cécile Dinant	Totalité	
Rue Condorcet	du n°53 au n°107 (n° impairs)	du n°2 au n°88 (n° pairs)
Rue de Fleury	du n°1 au n°81Q (n° impairs)	du n°2 au n°36 (n° pairs)
Rue de Liège	Totalité	
Rue des Tricots	Totalité	
Rue du Chemin Vert	Totalité	
Rue Ferdinand Buisson	Totalité	
Rue Gambetta	Totalité	
Rue Pascal	Totalité	
Villa Désiré Filleaud	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°16		
Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DU MOULIN DE PIERRE		
Petit sentier des Rochers		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée Balanche	Totalité	
Allée Condorcet	Totalité	
Avenue Jean Jaurès	du n°99 au n°173 (n° impairs)	
Passage Dorliat	Totalité	
Rue Alexandre Barbaroux	Totalité	
Rue Condorcet	du n°1 au n°51 (n° impairs)	
Rue Denis Gogue	du n°56 au n°98 (n° pairs)	
Rue des Volontaires	Totalité	
Rue du Moulin de Pierre	du n°31 au n°89 (n° impairs)	du n°68 au n°74 (n° pairs)
Rue Emmanuel Sarty	du n°47 au n°79 (n° impairs)	du n°40 au n°80 (n° pairs)
Rue Pethuis	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°17		
Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DES ROCHERS		
11-13 rue des Rochers		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Rue Denis Gogue	du n°1 au n°91 (n° impairs)	
Rue des Rochers	Totalité	
Rue des Sablons	du n°2 au n°58 (n° pairs)	
Rue des Truilles	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°7 au n°119 (n° impairs)	du n°14 au n°110 (n° pairs)
Rue du Moulin de Pierre	du n°1 au n°29 (n° impairs)	du n°2 au n°66 (n° pairs)
Rue Emmanuel Sarty	du n°1 au n°45 (n° impairs)	du n°2 au n°38 (n° pairs)
Rue Henri Golaudin	du n°1 au n°15 (n° impairs)	du n°2 au n°12 (n° pairs)
Rue Lacombe	du n°1 au n°29 (n° impairs)	
Rue Pierre Brossolette	Totalité	
Sentier des Hauts Montrous	Totalité	
Sentier des Rochers	Totalité	
Villa de l'Union	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°18		
Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DES ROCHERS		
43 rue d'Estienne d'Orves		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée de Sèvres	Totalité	
Allée des Téléphones	Totalité	
Allée Louis Moignard	Totalité	
Allée Oellers	Totalité	
Avenue Adolphe Schneider	du n°1 au n°25 (n° impairs)	du n°2 au n°18 (n° pairs)

<b>SUITE BUREAU N°18</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Henri Barbusse	du n°1 au n°69 (n° impairs)	du n°2 au n°46 (n° pairs)
Cité de la Pépinière	Totalité	
Impasse de la Vallée	Totalité	
Passage de la Vallée	Totalité	
Rue des Sablons	du n°1 au n°59 (n° impairs)	
Rue du Trosy	du n°55 au n°77 (n° impairs)	
Rue Fournier	Totalité	
Rue Frédéric Mistral	Totalité	
Rue Henri Golaudin	du n°17 au n°51 (n° impairs)	du n°14 au n°48 (n° pairs)
Rue Jean Georget	Totalité	
Rue Lacombe	du n°2 au n°44 (n° pairs)	
Rue Lily	Totalité	
Rue Marguerite	Totalité	
Rue Paul Vaillant Couturier	du n°28 au n°72 (n° pairs)	
Rue du Président Roosevelt	du n°1 au n°45 (n° impairs)	
Villa d'Estienne d'Orves	Totalité	
Villa Louis Grossin	Totalité	
Villa Pavillon	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS</b>		
<b>125 rue Pierre Brossolette</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Clos Fleury	Totalité	
Allée Isabelle	Totalité	
Avenue Adolphe Schneider	du n°27 au n°83	du n°20 au n°83
Fontaine Sainte-Marie	Totalité	
Rue Alfred	Totalité	
Rue Brignole Galliéra	Totalité	
Rue Constant Pape	Totalité	
Rue de Fleury	du n°127 au n°205 (n° impairs)	
Rue de la Platrière	Totalité	
Rue de la Roue	Totalité	
Rue de la Vallée du Bois	Totalité	
Rue des Chataigniers	Totalité	
Rue des Fougères	Totalité	
Rue du Cèdre	Totalité	
Rue Edouard	Totalité	
Rue Emilienne	Totalité	
Villa Schneider	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE FLEURY</b>		
<b>97 rue de Fleury</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Charles Louis	Totalité	
Allée de Bellevue	Totalité	
Allée de la Vallée	Totalité	
Allée de l'Île	Totalité	
Allée des Matrets	Totalité	
Allée des Quatre Chemins	Totalité	
Allée des Villas	Totalité	
Allée Gambrinus	Totalité	
Allée Yvonne	Totalité	
Avenue Henri Barbusse	du n°71 au n°139 (n° impairs)	du n°48 au n°204 (n° pairs)
Passage Fleury	Totalité	
Rue Antoine Courbarien	Totalité	
Rue Arsène Georges	Totalité	
Rue d'Arménie	Totalité	
Rue de Fleury	du n°83 au n°125 (n° impairs)	du n°38 au n°116 (n° pairs)
Rue de Percy	Totalité	
Rue de Verdun	Totalité	
Rue des Chaillots	Totalité	

<b>SUITE BUREAU N°20</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Rue des Monts	Totalité	
Rue des Vezous	Totalité	
Rue d'Estienne d'Orves	du n°121 au n°175 (n° impairs)	du n°112 au n°154 (n° pairs)
Rue du Général Négrier	Totalité	
Rue du Lieutenant Raoul Batany	Totalité	
Rue du Pont d'Amour	Totalité	
Rue Georges Leblanc	Totalité	
Rue Jacques Delille	Totalité	
Sentier des Loges	Totalité	
Sentier des Montquartiers	Totalité	
Sentier des Montrous	Totalité	
Sentier des Plains	Totalité	
Sentier des Pucelles	Totalité	
Sentier des Vezous	Totalité	
Sentier du Chemin de Fer Sud	Totalité	
Vieux chemin de Fleury	Totalité	
Villa des Cerisiers	Totalité	
Villa des Monts	Totalité	
Villa des Vallées	Totalité	
Villa Fleury	Totalité	
Villa Percy	Totalité	
Villa Perthuis	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL</b>		
<b>16 rue du Parc</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de Chevreuse	Totalité	
Allée Marie-Thérèse	Totalité	
Avenue du Général de Gaulle	du n°1 au n°339 (n° impairs)	du n°2 au n°338 (n° pairs)
Boulevard du Moulin de la Tour	Totalité	
Carrefour du 8 Mai 1945	Totalité	
Chemin de la Fosse Bazin	Totalité	
Impasse de la Tour	Totalité	
Impasse des Carnets	Totalité	
Impasse du Midi	Totalité	
Route de la Porte de Châtillon	Totalité	
Rue Albert Neveu	Totalité	
Rue Anatole France	Totalité	
Rue Antoine Chanut	Totalité	
Rue de la Cavée	Totalité	
Rue des Carnets	Totalité	
Rue des Feuillants	Totalité	
Rue du Champ Faucillon	Totalité	
Rue du Midi	Totalité	
Rue du Soleil Levant	Totalité	
Rue Gabrielle	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°22</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL</b>		
<b>16 rue du Parc</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue du Bois Tardieu	du n°2 au n°32 (n° pairs)	
Avenue du Progrès	Totalité	
Avenue Jean-Baptiste Clément	du n°101 au n°171 (n° impairs)	du n°108 au n°158 (n° pairs)
Rue de la Porte de Trivaux	du n°1 au n°167 (n° impairs)	du n°2 au n°108 (n° pairs)
Rue des Pommiers	Totalité	
Rue des Sorbiers	Totalité	
Rue du Docteur Roux	Totalité	
Rue Pierre Bogaert	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°23</b>	
<b>Lieu de vote : MAISON DE QUARTIER JARDIN PARISIEN</b>	
<b>20 rue du Parc</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue Claude Trebignaud	Totalité
Avenue des Acacias	Totalité
Avenue des Marronniers	Totalité
Avenue des Platanes	Totalité
Passage Planchais	Totalité
Rue Crouy	Totalité
Rue des Aubépines	Totalité
Rue des Charmettes	Totalité
Rue des Coquelicots	Totalité
Rue des Epis d'Or	Totalité
Rue du Parc	Totalité
Rue Kermen	Totalité
Rue Léon Cambillard	Totalité
Rue Monplaisir	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°24</b>	
<b>Lieu de vote : COLLEGE PETITS PONTS</b>	
<b>7 rue de Vendée</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Chemin des Petits Ponts	Totalité
Rue Andras Beck	Totalité
Rue de Champagne	du n°1 au n°17 (n° impairs)   du n°2 au n°18 (n° pairs)
Rue de la Porte de Trivaux	du n°169 au n°183 (n° impairs)
Rue de Provence	Totalité
Rue de Vendée	Totalité
Rue Jeanne Hachette	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°25</b>	
<b>Lieu de vote : COLLEGE PETITS PONTS</b>	
<b>7 rue de Vendée</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée de Corse	Totalité
Allée de la Chapelle	Totalité
Allée du Berry	Totalité
Allée du Dauphiné	Totalité
Rue de Champagne	du n°19 au n°121 (n° impairs)   du n°20 au n°98 (n° pairs)
Rue de Gascogne	Totalité
Rue de Normandie	du n°1 au n°27 (n° impairs)   du n°2 au n°34 (n° pairs)
Rue de Picardie	Totalité
Rue de Versailles	Totalité
Voie d'Igny	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°26</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LEOPOLD SEDAR SENGHOR – 9 rue de Bretagne</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Rue d'Alsace	Totalité
Rue de l'Île de France	du n°1 au n°23 (n° impairs)   du n°2 au n°4 (n° pairs)
Rue de Lorraine	Totalité
Rue de Normandie	du n°29 au n°61   du n°36 au n°52
Rue du Béarn	Totalité
Rue du Maine	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°27</b>	
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE LEOPOLD SEDAR SENGHOR – 9 rue de Bretagne</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée de la Nouvelle Poste	Totalité
Allée du Nivernais	Totalité
Avenue du Général de Gaulle	du n°341 au n°445 (n° impairs)   du n°340 au n°444 (n° pairs)
Avenue Galilée	Totalité
Avenue Newton	Totalité
Avenue Réaumur	Totalité
Impasse Collet Ferry	Totalité

<b>SUITE BUREAU N°27</b>		
Rue d'Auvergne	Totalité	
Rue de Bourgogne	Totalité	
Rue de Bretagne	Totalité	
Rue de l'Île de France	du n°55 au n°79 (n° impairs)	du n°6 au n°32 (n° pairs)
Rue de Touraine	Totalité	
Villa des Entrepreneurs	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°28</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAVE BLANC</b>		
<b>44 route du Pavé Blanc</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Route du Pavé Blanc	du n°1 au n°133 (n° impairs)	du n°2 au n°94 (n° pairs)
Rue Danton	Totalité	
Rue de la Plaine	Totalité	
Rue de la Porte de Trivaux	Totalité	
Rue Diderot	du n°185 au n°207 (n° impairs)	du n°110 au n°142 (n° pairs)
Rue du Capitaine Deullin	Totalité	
Rue Jean-Jacques Rousseau	Totalité	
Rue Marie Fichet	du n°1 au n°35 (n° impairs)	du n°2 au n°30 (n° pairs)
<b>BUREAU DE VOTE N°29</b>		
<b>Lieu de vote : CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAVE BLANC</b>		
<b>44 route du Pavé Blanc</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Stendhal	Totalité	
Route du Pavé Blanc	du n°135 à la fin (n° impairs)	
Rue Boileau	Totalité	
Rue Bossuet	Totalité	
Rue Corneille	Totalité	
Rue Racine	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°30</b>		
<b>Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF DU PETIT CLAMART - Allée du Gymnase</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Bernard de Ventadour	Totalité	
Allée de Montesquieu	Totalité	
Allée de Toulouse Lautrec	Totalité	
Allée Jean-Auguste Ingres	Totalité	
Rue Antoine Bourdelle	Totalité	
Rue d'Artois	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°31</b>		
<b>Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF DU PETIT CLAMART</b>		
<b>Allée du Gymnase</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la République	Totalité	
Avenue Denis Papin	Totalité	
Avenue du Général de Gaulle	du n°447 au n°551 (n° impairs)	du n°446 au n°546 (n° pairs)
Place d'Avionville	Totalité	
Rond-point du Général Leclerc	Totalité	
Rue Charles Debry	Totalité	
Rue de la Bourcillière	Totalité	
Rue de la Gaité	Totalité	
Rue de Plaisance	du n°1 au n°25Q (n° impairs)	du n°2 au n°34 (n° pairs)
Rue du Bois	Totalité	
Rue du Capitaine Tarron	Totalité	
Rue du Commandant Duval	Totalité	
Rue Edison	Totalité	
Rue Marconi	Totalité	
Rue Marie Fichet	du n°37 au n°83 (n° impairs)	du n°32 au n°76 (n° pairs)
Rue Nieuport	Totalité	
Rue Perreyon	Totalité	
Rue Voltaire	Totalité	

<b>BUREAU DE VOTE N°32</b>		
<b>Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF DU PETIT CLAMART</b>		
<b>Allée du Gymnase</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Antoine Portal	Totalité	
Allée Clément Ader	Totalité	
Allée des Pyrénées	Totalité	
Allée Dewottine	Totalité	
Allée Gaston Dupouy	Totalité	
Allée la Pérouse	Totalité	
Allée Latécoère	Totalité	
Allée Pierre Benoît	Totalité	
Allée Pierre de Fermat	Totalité	
Rue des Flandres	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°33</b>		
<b>Lieu de vote : COMPLEXE SPORTIF DU PETIT CLAMART - Allée du Gymnase</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Sygrie	Totalité	
Avenue du Général Eisenhower	Totalité	
Avenue du Petit Clamart	Totalité	
Route de la Garenne	Totalité	
Rue de la Liberté	Totalité	
Rue de l'Espérance	Totalité	
Rue de Plaisance	du n°27 à la fin (n° impairs)	du n°36 à la fin (n° pairs)
Rue des Bergères	Totalité	
Rue des Bosquets	Totalité	
Rue des Charbonniers	Uniquement le 42	
Rue des Fleurs	Totalité	
Rue des Lilas	Totalité	
Rue des Plantes	Totalité	
Rue des Prés	Totalité	
Rue Marie Fichet	du n°85 au n°129 (n° impairs)	du n°78 au n°126 (n° pairs)
Rue Pasteur	Totalité	
Rue Paul Andrillon	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°34</b>		
<b>Lieu de vote : MAISON DES SPORTS - Place Hunebelle</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Grand Cèdre	totalité	
Place Jules Hunebelle	totalité	
Route du Vieux Cimetière	totalité	
Rue de Bièvres	du n°2 au n°90 (n° pairs)	
Rue de l'Est	totalité	
Rue de l'Ouest	totalité	
Rue de Meudon	totalité	
Rue du Nord	totalité	
Rue du Sud	totalité	
Rue Duffaut	totalité	
Rue Fauveau	totalité	
Rue Fillassier	totalité	
Rue Princesse	totalité	
Rue Taboise	totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°35</b>		
<b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET</b>		
<b>11 mail des Hauts Jardins</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Jean-Baptiste Clément	du n°1 au n°25bis (n° impairs)	du n°2 au n°36 (n° pairs)
Boulevard Saint-Jérôme	totalité	
Impasse des Hauts Jardins	totalité	
Mail des Hauts Jardins	totalité	
Rue Alphonse Daudet	totalité	
Rue de Fontenay	du n°1 au n°9 (n° impairs)	du n°2 au n°8 (n° pairs)

<b>SUITE BUREAU N°35</b>		
Rue François Desprez	totalité	
Rue Pierre Corby	du n°1 au n°13 (n° impairs)	du n°2 au n°18 (n° pairs)
Rue Saint-Christophe	totalité	
Rue Traversière	totalité	
Sentier Saint-Christophe	totalité	
Villa Bourgeois	totalité	
Villa Saint Christophe	totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°36</b>		
<b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE PANORAMA</b>		
<b>2 bis Allée Louise Bourgeois</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Dora Maar	totalité	
Allée du Tour du Lac	totalité	
Allée Louise Bourgeois	totalité	
Allée Marina Tsvetaeva	totalité	
Allée Paulette Nardal	totalité	
Allée Sophie Taeuber Arp	totalité	
Passage du Panorama	totalité	
Place du Panorama	totalité	
Rue Françoise Barre-Sinoussi	totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°37</b>		
<b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE PLAINE SUD</b>		
<b>4 Allée de l'école du canal</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de l'Ecole du Canal	totalité	
Allée du Canal	totalité	
Cour du Sud	totalité	
Le Clos du Breuil	totalité	
Place du Marché du Canal	totalité	
Rue Serpis	totalité	

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>